

Excusés : Mes TAUBIN, Ms GUEGNARD, SILVESTRE, RENO, MILLET, COCHARD, CLEMOT, SECHET, DOLBOIS, VACHER, MOUSSEAU, ROULET.

Etaient présents : Mes ROUGIER, ROCHER, BRIERE, DENIS, RIPOCHE, HORREAU, CHENE, MARTIN, Ms CHOUTEAU, AULAS, BODINEAU, DUVEAU, PERDRIEAU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, PIVERT, BONNIN, BARRE, DUGUE, THAREAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, GAUTIER, BILLY.

Pouvoir : Monsieur SILVESTRE a donné un pouvoir à Mme CHENE

### Présentation de la Mission Locale Rurale Layon Lys Aubance

Madame RAVENEAU, directrice de la Mission Locale Layon Lys Aubance, présente la structure. Son périmètre sera modifié au 1<sup>er</sup> janvier 2011 puisqu'il intègrera désormais 6 communes autour de Saint Georges sur Loire et perdra les communes qui appartiennent à la Communauté de Communes de Chemillé et du Bocage. Elle ajoute que la mission Locale est en cours de qualification de Service d'Intérêt Economique Général (SIEG). Monsieur PIRON indique qu'il s'agit d'une démarche permettant d'exclure cette mission du marché concurrentiel. Madame RAVENEAU ajoute que le plan de relance a permis de bénéficier de crédits supplémentaires pendant 1 an. Sur l'année 2010, elle présente quelques chiffres :

- 359 nouveaux accueils
- 945 jeunes sont accompagnés
- 61% des jeunes accompagnés ont un niveau CAP/BEP ou collège
- 71% sont entrés dans une situation active (56% dans un emploi et 22% dans une formation)
- 10 contrats aidés ont été signés avec des entreprises

Elle précise que la Mission Locale réalise de la prospection auprès d'une quarantaine d'entreprises plutôt artisanales. La Mission a aussi des relations avec des agences d'intérim comme Adia ou Adecco.

Parmi les réussites, un jeune est venu à la Mission Locale, il avait une formation d'électrotechnicien mais souhaitait devenir chauffeur-routier. Il a donc travaillé en intérim pour acquérir des droits ASSEDIC et accéder ensuite à une formation AFPA pour passer ensuite le permis poids lourds. Il est actuellement embauché en CDD dans une société de transports. Son parcours s'est déroulé de mars 2009 à mai 2010.

Monsieur DOUGE souhaite savoir si les demandes sont fortes de la part des jeunes. Madame BOSSE, conseillère à la Mission Locale indique que les nouveaux accueils ont représenté 25% de l'activité en 2010.

Madame RAVENEAU signale que la Mission Locale a désormais un site Internet et qu'il ne faut pas hésiter à diffuser cette information : <http://missionlocale-layon.org>

Concernant la modification des statuts, l'association a décidé d'accorder une place prépondérante aux élus des Communautés de Communes. Pour la Communauté de Communes des Coteaux du Layon, les élus représentants au Conseil d'Administration sont Monsieur SILVESTRE et Madame DENIS.

Monsieur NORMANDIN demande si la Mission Locale a des échanges avec Initiatives Emploi. Madame RAVENEAU indique que le lien se fait lors d'une fin de parcours à la Mission Locale avec un relais vers Initiatives Emploi. Monsieur POURCHER demande qui relaye les jeunes vers la Mission Locale. Madame BOSSE indique que c'est essentiellement le bouche à oreilles mais également Pôle Emploi. En effet, la Mission réalise le suivi et les rendez-vous mensuels pour le compte de Pôle Emploi par le biais d'une contractualisation. Monsieur THAREAU s'interroge sur la relance des jeunes après un premier contact. Madame BOSSE indique que tout dépend de la situation de la personne accueillie. Selon les cas, un seul accueil peut suffire, sinon, c'est la Mission qui rappelle la personne. Madame RAVENEAU précise que la relation avec les personnes accueillies est une relation de bienveillance. Par contre, pour les suivis mensuels réalisés pour le compte de Pôle Emploi, la personne doit suivre un dispositif bien encadré. Madame RAVENEAU rappelle que la moitié des personnes accueillies ne sont pas inscrites à Pôle Emploi.

Monsieur PIRON s'interroge sur la mobilité des jeunes. Madame BOSSE indique que la Mission travaille en relation avec Mob Services et qu'elle peut proposer une aide financière pour le permis de conduire et propose le permis à 1 € par jour.

Monsieur PIRON encourage la Mission Locale à poursuivre sa prospection auprès des entreprises locales.

## Modification des statuts

Monsieur PIRON indique que faute d'éléments de détail concernant la passation de conventions de mandat avec les communes de Thouarcé et Saint Lambert du Lattay, il est proposé d'ajourner ce point.

## Anjou Actiparc du Layon

Monsieur PIRON rappelle que suite à la validation du choix des entreprises pour les travaux de l'Anjou Actiparc, il convient de formaliser les échanges financiers entre la SODEMEL et la Communauté de Communes pour les financer. En effet, la Communauté de Communes a dû passer en convention de mandat afin de pouvoir bénéficier de la subvention DDR pour la seconde tranche de travaux de l'Anjou Actiparc (estimation initiale de 1 600 000 €), ces travaux sont donc sortis de la concession d'aménagement. Par conséquent l'emprunt réalisé par la SODEMEL dans le cadre de la concession d'aménagement concerne également les travaux de la convention de mandat. Ainsi la SODEMEL doit verser à la Communauté de Communes 1 240 000 € afin de financer les travaux en cours. La DDR va verser 360 000 € directement à la Communauté de Communes correspondant à cette tranche de travaux. De cette façon la Communauté de Communes pourra verser ces sommes à la SODEMEL qui paye les travaux dans le cadre de la convention de mandat.

Par ailleurs, les travaux n'étant pas prévus au budget, il convient de réaliser une décision modificative pour prévoir des crédits en recettes et en dépenses à hauteur de 299 000 € TTC :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 2315-531 : Parc d'Activités du Layon		299 000 €		
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		<b>299 000 €</b>		
R 1328-531 : Parc d'Activités du Layon				299 000 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement				<b>299 000 €</b>
TOTAL		299 000 €		299 000 €
TOTAL GENERAL		299 000 €		299 000 €

## Salle du Layon : équipement en tables et chaises, équipement de la cuisine, équipement sportif, baie informatique, avenants

Monsieur BODINEAU indique que les travaux de la Salle du layon arrivent aux finitions. Quatre marchés d'équipement ont donc été lancés en octobre et novembre. La commission des marchés à procédure adaptée a étudié les différentes offres des candidats.

Pour le marché d'équipement en tables et chaises, les critères de sélection des offres étaient le prix pour 50%, la qualité du matériel pour 30% et le service après-vente pour 20%. Les offres étaient les suivantes :

	Offre HT
<b>CAMIF</b>	13 529.91 €
<b>UGAP</b>	15 768.22 €
<b>ALPHA BUREAU</b>	15 465.00 €
<b>ABG</b>	14 371.00 €

Le marché comprend 42 tables, 255 chaises et les chariots de transport. La commission des marchés à procédure adaptée propose de retenir la CAMIF pour un montant de 13 529.91 € HT.

Pour le marché d'équipement de la cuisine, les critères de sélection étaient le prix pour 50%, la qualité du matériel pour 30% et le service après-vente pour 20%. Les offres étaient les suivantes :

	Offre HT
QUIETALIS - CESBRON	13 635.61 €
CAMIF	15 250.50 €

Le marché comporte une armoire réfrigérante, un fourneau électrique, des tables de travail, un lave-verres frontal, une cellule de maintien chaud. La commission des marchés à procédure adaptée propose de retenir l'entreprise QUIETALIS-CESBRON pour un montant de 13 635.61 € HT.

Pour le marché d'équipement sportif, les critères de sélection étaient le prix pour 50%, la qualité du matériel pour 30% et le service après-vente pour 20%. Les offres étaient les suivantes :

	Offre HT
CAMIF	16 436.58 €
MARTY	16 625.40 €
CASAL SPORTS	16 432.99 €

Le marché comprend des équipements du type cônes, cerceaux, sautoirs, plinthe, trampoline, tapis, poteaux de saut en hauteur...La commission des marchés à procédure adaptée propose de retenir l'entreprise CAMIF pour un montant de 16 436.58 € HT.

Le dernier marché porte sur la baie informatique (gestion du contrôle d'accès, de la gestion technique centralisée). Pour ce marché, il a été fait appel à l'électricien titulaire du marché, l'entreprise FORCLUM. Sa proposition est de 8 108.16 € HT.

Monsieur BODINEAU rappelle que seuls les 3 premiers marchés avaient fait l'objet d'une estimation globale de 43 757,53 € HT :

Lot	Entreprises	Montant HT
<i>Tables et chaises</i>	CAMIF	13 529.91 €
<i>Cuisine</i>	QUIETALIS CESBRON	13 635.61 €
<i>Equipement sportif</i>	CAMIF	16 435.58 €
<b>Sous total (estimation initiale : 43 757.53€ HT)</b>		<b>43 601.10 €</b>
<i>Baie informatique</i>	FORCLUM	8108.16 €
<b>TOTAL</b>		<b>51 709.26 €</b>

Monsieur BODINEAU détaille ensuite les avenants concernant différents lots :

### **DEFONTAINE - GROS ŒUVRE, LOT 3**

Enduits intérieurs des vestiaires foot

		Augmentation en %
Marché initial H.T	699 435.20 €	
Avenants passés	14 365.31 €	2.05%
Avenant N° 3	2 042.04 €	0.29%
Cumul des avenants	16 407.35 €	2.34%

### **VINCENT MENUISERIES - MENUISERIES INTERIEURES BOIS, LOT 8**

Pose de gâches électriques, remplacement de cylindres V5 par des V4, ajout de ferme-portes aux vestiaires.

		Augmentation en %
Marché initial H.T	79 911.00 €	
Avenants passés	8 786.69 €	11.00%
Avenant N°3	369.84 €	0.46%
Cumul des avenants	9 156.53 €	11.46%

### **METALLERIE DE LA LOIRE – METALLERIE, LOT 9**

Modification de deux compartiments de placards, ajout d'un portillon sous contrôle d'accès, ajout d'une main courante pour accessibilité PMR aux tribunes, ajout d'un évier pour l'assainissement autonome

		<b>Augmentation en %</b>
Marché initial H.T	108 596.10 €	
Avenant passé	1 360.00 €	1.25%
Avenant N°2	4 406.00 €	4.06%
Cumul des avenants	5 766.00 €	5.31%

### **TREMELO - Plafonds suspendus, LOT 11**

Complément de surfaces de plafonds dans les vestiaires foot, ajout d'isolation sur les plafonds des sanitaires de la salle Annexe, pose de lames de plafonds dans le sas d'entrée en remplacement des plaques fibres

		<b>Augmentation en %</b>
Marché initial H.T	19 218.74 €	
Avenant N°1	2 097.73 €	10.92%
Cumul des avenants	2 097.73 €	10.92%

### **PINEAU - PLOMBERIE SANITAIRES, LOT 17**

Dispositions règlementaires d'accessibilité pour les vestiaires

		<b>Augmentation en %</b>
Marché initial H.T	105 248.53 €	
Avenants passés	3 739.47 €	3.55%
Avenant N°4	1 866.29 €	1.77%
Cumul des avenants	5 605.76 €	5.32%

### **FORCLUM - COURANTS FORTS ET FAIBLES**

Extension du contrôle d'accès au Club-House, aux tribunes, ajout d'une prise tetra dans la cuisine

		<b>Augmentation en %</b>
Marché initial H.T	165 271.80 €	
Avenant passé	10 295.53 €	6.23%
Avenant N°2	6 789.47 €	4.11%
Cumul des avenants	17 085.00 €	10.34%

Monsieur BODINEAU précise que le total des avenants présentés ci-dessus représente 17 571.37 € HT. Il ajoute que le cumul de tous les avenants représente +2.31% par rapport au marché global soit 78 116.48 € HT.

Monsieur BILLY demande quelle sera la date de livraison de la salle. Monsieur BODINEAU indique qu'il est encore difficile d'arrêter une date mais que l'on pourrait espérer une livraison pour mi-janvier.

### **Salle de sports de Thouarcé : travaux de chauffage gaz et ventilation, mise en conformité du tableau électrique**

Monsieur BODINEAU indique que début octobre, une consultation a été lancée avec l'accompagnement du bureau d'études BATEL, pour réaliser les travaux de chauffage gaz, ventilation et mise en conformité du tableau électrique. 3 offres ont été déposées et BATEL a réalisé l'analyse des offres. Lors de la consultation, il a été précisé que les travaux devraient intervenir pendant la période des vacances scolaires de décembre. L'estimation des travaux était de 38 000 € HT. La commission des marchés à procédure adaptée a étudié les offres avant le conseil communautaire. Les critères d'évaluation des offres sont la valeur technique pour 50%, le prix des prestations pour 40 %, l'engagement sur le délai des travaux pour 10% :

Entreprise	Montant de l'offre	Ecart avec l'estimation	Notation par le BE BATEL
BRUNET MIGNE (Loudun)	38 000 €	0	5.5/10
<b>ABG CLIMATIQUE (Cholet)</b>	<b>39 853.50 €</b>	<b>+ 4.88%</b>	<b>9.81/10</b>
HERVE THERMIQUE (Angers)	39 989.06 €	+ 5.23%	7.30/10

La valeur technique de l'entreprise ABG Climatique étant de 10/10 et la valeur technique de BRUNET MIGNE étant de 3/10, la commission des marchés à procédure adaptée propose de retenir l'offre de l'entreprise ABG Climatique bien qu'elle soit supérieure de 4.88% par rapport à l'estimation.

Il ajoute qu'une intervention doit être réalisée au niveau de la toiture car des fuites continuent. La SMAC, titulaire du lot étanchéité à la Salle du Layon propose un devis de 11 950 € HT. Monsieur PIRON indique que ces travaux d'entretien doivent être réalisés au plus tôt.

#### Salle de sports de Chavagnes : avenants

Monsieur BODINEAU signale que dans le cadre du marché de travaux de la salle de sports de Chavagnes, le maître d'œuvre Maurice DURAND propose des avenants pour le lot électricité-plomberie, pour le lot menuiseries intérieures, peinture, plafonds :

Lot	Motif de l'avenant	Montant de l'avenant HT	% d'augmentation
Lot Menuiseries intérieures : AUDIAU MENARD	Remplacement de la tablette du bar	345 €	+10.88 %
Lot électricité-plomberie : DAVID Michel	Remplacement de 5 luminaires défectueux	125.65 €	+1.78 %
Lot peinture : DECOSTYL	Peinture du local bar	378.38 €	+9.48 %
Lot plafonds suspendus : TREMELO	Changement des plafonds du bar	274.03 €	+3.95 %

Ces avenants ont fait l'objet d'un examen en commission des marchés à procédure adaptée. Le cumul des avenants représente 1123.09 € HT soit + 4.40% par rapport au marché initial.

#### Aménagement végétal des entrées de bourgs : projet de Mozé sur Louet

Monsieur PIRON indique que la Commune de Mozé sur Louet souhaite aménager 2 nouvelles entrées de bourg, elle sollicite donc la Communauté de Communes pour l'octroi d'une subvention dans le cadre de la fiche compétence n°5 «aménagement des entrées de bourg ». Un premier aménagement est prévu pour l'automne 2010 rue de la Forêt et rue des Prés (entrée route de Faye d'Anjou). Un deuxième aménagement est quant à lui prévu pour l'automne 2011 rue du 30 août 1944 (route de Beaulieu). La commission tourisme après étude du dossier, le 3 novembre dernier, a validé la demande de la commune de Mozé sur Louet :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Rue du 30 Août 1944 (automne 2011)	3 890.83	4 653.43
Rue de la Forêt et Rue des Prés (automne 2010)	6 002.92	7 179.49
<b>TOTAL</b>	<b>9 893.75</b>	<b>11 832.92</b>

Recettes		
FCTVA 15.482 %		1 831.97
<b>Solde à financer</b>		<b>10 000.95</b>
Part Commune de Mozé sur Louet (30 %)		3 000.29
Part Communauté de Communes (70 %)		7 000.67

Madame MARTIN indique que la Commune de Martigné-Briand pourrait aussi déposer un dossier d'aménagement d'entrée de bourg.

Monsieur PIRON indique que suite aux réunions du groupe de travail pour le Musée de la Vigne et du Vin, il est apparu que l'association manquait d'assistance professionnelle en ce qui concerne les aspects comptables. Aussi, Madame VERRY du Conseil Général a proposé que la Communauté de Communes prenne en charge le coût de cette assistance. Le devis proposé est celui de la STREGO pour un montant annuel de 2 700 € HT avec les prestations suivantes :

- Etablissement des comptes annuels
- Etablissement des budgets annuels
- Elaboration des situations trimestrielles
- Accompagnement dans la préparation et l'assistance au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale
- Accompagnement dans la prise de décisions particulières

La société BECOUZE proposait une prestation équivalente pour un montant de 4 097 € HT.

Monsieur PIRON précise que cet accompagnement est d'autant plus important que la Communauté de Communes est solidaire financièrement de l'association.

Il ajoute que 13 dossiers de Pôles d'Excellence Rurale ont été déposés en Maine et Loire dont 3 sur sa circonscription : le Musée, le pôle Santé sur le Vihierois, un projet de tourisme troglodytique à Forges.

## Questions diverses

### Etude sur le personnel

Monsieur DOUGE indique que les trois journées de travail avec les agents se sont bien déroulées. Chacun était invité à poser un diagnostic sur la situation actuelle, à préciser son ambition pour 2015 et réfléchir aux premières actions à mettre en œuvre. Madame MARTIN qui a assisté au groupe des autres métiers témoigne de la variété du groupe et de la richesse des échanges. Monsieur BODINEAU précise que le groupe des secrétaires de mairie n'avait pas de visibilité sur ce qui se passe à la Communauté de Communes et attendent que cette dernière exprime ses priorités et objectifs. Monsieur DOUGE indique que ce projet est une véritable mise en réseau et il constate qu'aujourd'hui, il y a douze mairie et la Communauté de Communes à part. Monsieur PIRON indique qu'il entend tout à fait le souhait des secrétaires de mairie d'être associées aux projets. Un réseau devra fonctionner avec de l'information continue. Quant aux agents techniques, la notion de proximité en micro-intercommunalité lui semble tout à fait pertinente.

Monsieur PIRON ajoute qu'il est rapporteur auprès de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale et qu'il constate que plusieurs Communautés de Communes ont initié des démarches de mise en réseau. Il ajoute qu'il a assisté à un Congrès des Maires dans la Marne et a rencontré une Communauté de Communes avec 70% d'intégration fiscale.

Monsieur DOUGE précise que la mise en réseau des compétences est plus adaptée que le terme mutualisation. Il ajoute que les agents des groupes de travail et les élus se réunissent le 8 décembre pour construire ensemble une vision commune. Le compte-rendu de cette réunion sera présenté lors du conseil communautaire du 16 décembre. Le 5 janvier prochain, il indique que les agents avec leurs maires et les élus du groupe de travail sont invités à se réunir pour évoquer l'avancement du projet. L'Assemblée Générale de la Communauté de Communes qui se déroulera le 28 janvier permettra de présenter aux élus les travaux engagés sur cette question.

### Musée de la Vigne et du Vin : emploi tremplin

Monsieur PIRON indique qu'afin de transformer les deux emplois du Musée actuellement en CAE, l'association du Musée sollicite la Communauté pour une transformation des postes en emploi tremplin (emplois aidés financés par la Région de façon dégressive).

Toutefois, pour cette transformation, il faut une participation de la Communauté sur ces postes. Il suffit d'avoir un affichage différent de l'affectation de la subvention annuelle au Musée. Autrement dit, la subvention n'est pas modifiée mais son affectation officielle est différente. Monsieur PIRON indique que la

dégressivité de l'aide de la Région ne doit pas avoir de conséquence sur la subvention annuelle de la Communauté de Communes.

### Offre de soins sur le territoire

Monsieur PIRON propose aux élus de travailler sur une question essentielle pour le territoire de la Communauté de Communes : va-t-on pouvoir garder une offre de soins de proximité ? L'offre de soins concerne les médecins, le paramédical, les infirmières, les pharmacies. Il précise que la Communauté de Communes du Vihiersois a réuni les professionnels et les établissements de santé autour d'une étude réalisée par un consultant. Il constate qu'il existe un pôle fort au niveau de la commune de Beaulieu sur Layon dans ce domaine. La plupart des médecins ont des difficultés à trouver des jeunes qui s'installent.

D'ores et déjà, Monsieur PIRON a rencontré les médecins de Martigné-Briand, Thouarcé et Beaulieu sur Layon. A Brissac-Quincé, un pôle est en train de se structurer également. Il indique qu'il est nécessaire de sauver un rayon de proximité au niveau de la Communauté de Communes. Les élus de Mozé indiquent qu'il y a également un médecin dans leur commune. Monsieur PIRON propose de rencontrer ce médecin également. Il propose de faire appel au même consultant qu'à Vihiers pour réaliser une étude de mise en réseau de l'ensemble de l'offre de soins.

Monsieur DOUGE propose la création d'un comité de pilotage sur ce projet. Monsieur PIRON propose qu'une présentation soit réalisée en conseil communautaire. Monsieur LE BARS confirme qu'il s'agit d'un projet structurant pour la Communauté de Communes.

### Initiatives Emploi

Monsieur NORMANDIN indique que l'association Initiatives Emploi serait intéressée par une présentation en conseil communautaire.

### Implantation d'une entreprise sur l'Anjou Actiparc du Layon

Monsieur NORMANDIN demande si la Communauté de Communes a fait une réponse à l'entreprise LMCR qui souhaite s'installer sur l'Anjou Actiparc du Layon. Michel PIRON rappelle qu'il s'agit d'une coopérative de matériel pour le bâtiment, qu'il n'y a pas de créations d'emploi et qu'il s'agira d'un lieu de dépôt plus qu'un lieu d'activité. Dès lors, il n'est pas favorable à cette implantation.

### Poste inter-bibliothèques

Monsieur NORMANDIN indique qu'un premier bilan a été réalisé avec Caroline PLARD. Les trois bibliothèques sont satisfaites du travail. Il ajoute que les écoles sont particulièrement demandeuses de créneaux avec Caroline. Par ailleurs, les bénévoles et les lecteurs sont très satisfaits de son travail.

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

### **Après en avoir délibéré**

**APPROUVE le compte-rendu d'activités de la SODEMEL révisé au 31 décembre 2009 portant dépenses et recettes à 10 038 000 € HT (dix millions trente huit mille euros)**

**APPROUVE l'article 3.2.1 de ce compte-rendu d'activité précisant qu'une ligne « participation mandat de travaux primaire » a été créée dans le but de financer le mandat d'aménagement qui a permis d'obtenir une troisième tranche DDR. Un montant de 1 240 000 € y a été inscrit. Il correspond au montant du mandat (1 600 000 €) auquel est retranché la DDR (360 000 €) qui sera perçue par la Communauté de Communes des Coteaux du Layon**

**APPROUVE la décision modificative n°3 décrite ci-dessus.**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise CAMIF Collectivités pour un montant de 16 435.58 € HT pour le marché équipement sportif**

**AUTORISE le Président à signer le marché.**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise CAMIF Collectivités pour un montant de 13 529.91 € HT pour le marché équipement en tables et chaises,**

**AUTORISE le Président à signer le marché**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise QUIETALIS CESBRON pour un montant de 13 635.61 € HT pour le marché équipement de la cuisine,**

**AUTORISE le Président à signer le marché.**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise FORCLUM pour un montant de 8 108.06 € HT,**

**AUTORISE le Président à signer le marché.**

**APPROUVE les avenants décrits ci-dessus pour la Salle du Layon,**

**AUTORISE le Président à signer les avenants ci-dessus.**

**APPROUVE l'offre de l'entreprise ABG Climatique pour un montant de 39 853.50 € HT**

**AUTORISE le Président à signer le marché.**

**APPROUVE l'avenant au lot Menuiseries Intérieures de l'entreprise AUDIAU MENARD pour un montant de 345 € HT,**

**APPROUVE l'avenant au lot électricité-plomberie de l'entreprise Michel DAVID pour un montant de 125.65 € HT,**

**APPROUVE l'avenant au lot Peinture de l'entreprise DECOSTYL pour un montant de 378.38 € HT,**

**APPROUVE l'avenant au lot Plafonds suspendus de l'entreprise TREMELO pour un montant de 274.03 € HT,**

**AUTORISE le Président à signer les avenants ci-dessus.**

**APPROUVE le plan de financement ci-dessus pour l'aménagement de l'entrée de bourg de Mozé sur Louet**

**ACCEPTE le devis de l'entreprise HALOPE pour un montant de 11 832.92 € TTC**

**AUTORISE le Président à signer les devis pour un montant global de 11 832.92€ TTC**

**SOLLICITE la participation de la Commune de Mozé sur Louet à hauteur de 3000.29 € soit 30 % des travaux TTC déduction faite du FCTVA.**

**ACCEPTE le devis de l'entreprise STREGO pour un montant de 2 700 € HT pour l'accompagnement d'expertise comptable du Musée de la Vigne et du Vin**

**AUTORISE le Président à signer le devis.**

**APPROUVE la convention tripartite pour la création de deux emplois tremplins entre la Région des Pays de la Loire, la Communauté de Communes des Coteaux du Layon et le Centre Social Culturel Intercommunal des Coteaux du Layon**

**AUTORISE le Président de la Communauté de Communes à signer la convention décrite ci-dessus**

**PRECISE que le montant de la subvention annuelle à l'association ne dépendra pas de la dégressivité de l'aide de la Région des Pays de la Loire.**